



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt Décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 Décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC1-1-4-147

OBJET : ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES – LOT 31 AVENANT À UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M. DESSIN Patrice (en remplacement de CLUCHIER Marie-Christine)
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à DOUSSON Bruno)
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – **Fax :** 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane (pouvoir donné à TERRENNE Jean-Paul)

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M BOISSEAU Christophe

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à LE CORRE Christianne)
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à BAYLET J-Michel)
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: M. ZANIN Daniel
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe
: Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Vanessa ESCUDE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC1-1-4-147

OBJET : ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES – LOT 31 **AVENANT À UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURES**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation relative à l'achat de denrées alimentaires pour les services de la Communauté de Communes des Deux Rives, décomposée en 38 lots, par voie d'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le Conseil Communautaire du 30 juin 2023 a attribué l'ensemble des lots, à l'exception du lot 31. Ce dernier a fait l'objet d'une déclaration sans suite puis d'une relance. En date du 6 décembre 2023, le Conseil Communautaire a attribué le lot 31.

La Commission d'appel d'offres s'est tenue le 28 novembre 2024 pour se prononcer sur l'avenant n°1 du lot 31.

L'augmentation rapide des prix des denrées alimentaires entraîne des plus-values par rapport à l'estimation initiale. Un accord-cadre prend fin lorsque son montant maximum est atteint, et il va de même pour chacune des périodes de l'accord-cadre lorsque le montant par période est stipulé. Aussi, considérant que ce montant sera atteint avant la fin de ladite période et que la Communauté de Communes ne peut se passer des prestations objets du présent lot, il convient d'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre par voie d'avenant.

Cet avenant d'augmentation du seuil maximum porte sur le lot suivant :

- Lot 31 : Légumes et fruits bio gamme 4, notifié le 10 janvier 2024 à l'entreprise SAS JEM ATELIER de Lamagistère.

Ainsi et conformément à l'article R.2194-8 du code de la commande publique, le montant maximum du lot est augmenté comme suit :

LOT	MONTANT MAXIMUM RESTANT POUR LES 3 DERNIÈRES PÉRIODES HT	Augmentation en %	MONTANT MAXIMUM RESTANT POUR LES 3 DERNIÈRES PÉRIODES HT
31	180 000,00 €	10 %	198 000,00 €

Aussi et conformément au montant par période stipulé dans les documents contractuels, l'augmentation de 10 % du montant maximum est divisé et réparti à part égale entre les trois périodes restantes, soit une augmentation de 6 000,00 € HT par

période.

Cet avenant n°1 pour le lot 31 n'a aucun impact en terme de délai.

En conséquence, le Président propose :

- de conclure cet avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer cet avenant et toutes pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de conclure cet avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer cet avenant et toutes pièces y afférentes.

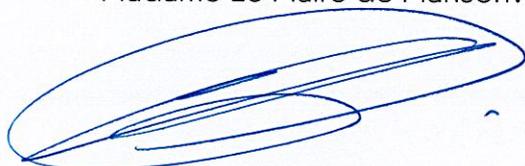
Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

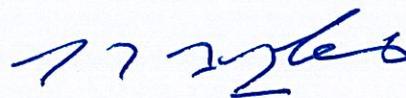
A Valence d'Agen, le 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Madame Le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

30 DEC. 2024

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

30 DEC. 2024

AR Préfecture

ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES - LOT 31-AVENANT

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20241220- 2024CC1_1_4_147-DE
Numéro d'acte :	2024CC1_1_4_147
Date de décision :	20/12/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-4-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / accords-cadres)
Fichier acte :	2024CC1-1-4-147-ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES - LOT 31-AVENANT.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	30/12/2024 13:58:14
Date de réception de l'AR :	30/12/2024 13:58:18